

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2018**

Délibération : **N° 2018-04- 50**
 OBJET : **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS D'ADJOINTS D'ANIMATION**
 Nomenclature : **4.1.1**

En exercice : 29 membres
Présents : 28
Pouvoir : 1
Absent : 1
Votants : 28
 Délibération comportant :
 Annexe : /

Le vingt-trois avril deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize avril deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Christian LEMARCHAND

Le membre ayant donné un pouvoir :

Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Le membre absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Vu l'avenant n°13 à la convention d'organisation du 26 mai 2005,

Les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse des communes de Grandchamp-des-Fontaines et Treillières ont souhaité organiser conjointement l'évènement FESTI'JEU.

Pour couvrir les besoins en personnel de cet évènement, il est nécessaire de recruter des adjoints d'animation.

Nombre de postes : 5

Date des contrats : le 26 mai 2018

Rémunération statutaire au prorata du nombre d'heures effectuées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable pour la création de 5 emplois saisonniers pour FESTIJEUX

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 23 avril 2018

Le Maire,
Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180423-2018-04-50-DE
 Date de télétransmission : 02/05/2018
 Date de réception préfecture : 02/05/2018